

---

<b><u>Nombre de membres en exercice:</u></b> 15	<b>Séance du 15 avril 2021</b> L'an deux mille vingt-et-un et le quinze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 15 avril 2021, s'est réunie sous la présidence de
<b><u>Présents :</u></b> 15	<b><u>Sont présents:</u></b> Laurent ALAZARD, Philippe RIGAL, Christian LAVERGNE, Isabelle PELATAN, Kévin BORIE, Isabelle BRONDEL, Emilie DUCHATEAU, Sébastien GABALDE, Benoit LAFON, Yves LENTZ, Marie-Reine MOMMEJA, Jean MOURAUX, Francis RACLOT, Evelyne RIVIERE, Geneviève ROQUES
<b><u>Votants:</u></b> 15	<b><u>Représentés:</u></b>
	<b><u>Excuses:</u></b>
	<b><u>Absents:</u></b>
	<b><u>Secrétaire de séance:</u></b> Kévin BORIE

---

### **I - APPROBATION DE LA PRECEDENTE SEANCE**

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité

### **II - DELIBERATIONS**

#### **Objet: VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2021 - 21 1504 01**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 21.1504.01 du 30 mars dernier, concernant le vote des subventions de fonctionnement versées aux associations pour l'exercice 2021.

Il informe les membres du conseil municipal avoir reçu, depuis le dernier vote, deux nouvelles demandes.

Les crédits budgétaires nécessaires feront l'objet d'une inscription au budget 2021 à l'article 6574.

Les versements interviendront après vérification de la complétude des dossiers. Une demande écrite devra être formulée et les comptes des associations devront être fournis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue pour l'exercice 2021, en complément de la précédente délibération, les subventions suivantes :

<b><i>Article 6574</i></b>	<b><i>800 €</i></b>
Société de chasse	300 €
Amicale des pompiers	500 €

Et précise que pour le vote concernant l'Amicale des pompiers, M. LAFON Benoit a quitté la salle

**MEME SEANCE**

## **Objet: VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2021 - 21 1504 02**

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la commune de Cazals,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996 ;

Vu les articles L.2311-2 ; L.2312-1 et L.2312.3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

*Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :*

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

L'adoption du budget de la commune de Cazals pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

- En recettes à la somme de : 1.095.907,17 €
- En dépenses à la somme de : 1.095.907,17 €

### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **Dépenses**

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
011	Charges à caractère général	196.957,40
012	Charges de personnel, frais assimilés	337.900,00
014	Atténuations de produits	15.703,00
65	Autres charges de gestion courante	59.249,00
66	Charges financières	13.440,00
67	Charges exceptionnelles	310,00
022	Dépenses imprévues	19.182,00
023	Virement à la section d'investissement	171.898,86
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12.508,02
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>827.148,28 €</b>

### **Recettes**

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
013	Atténuation de charges	10.000,00
70	Produits des services, du domaine, vente	100.842,00
73	Impôts et taxes	250.479,00
74	Dotations et participations	278.922,00
75	Autres produits de gestion courante	83.750,00
77	Produits exceptionnels	752,40
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	4.000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	98.402,88
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>827.148,28 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### *Dépenses*

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
204	Subventions d'équipement versées	0
23	Immobilisations en cours + restes à réaliser	139.598,63
16	Emprunts et dettes assimilées	63.893,00
022	Dépenses imprévues	10.155,29
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4.000
001	Solde d'exécution section d'investissement	51.111,97
<b><i>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i></b>		<b><i>268.758,89</i></b>

### *Recettes*

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
13	Subventions d'équipement	15.406,40
10	Dotations	148,41
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	63.904,20
16	Emprunts et dettes assimilées	1.893,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3.000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	171.898,86
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	12.508,02
<b><i>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</i></b>		<b><i>268.758,89</i></b>

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
Ont signé les membres présents

# Budget : note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2021

## Commune de CAZALS

### I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 sera voté prochainement par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 30 mars 2021 et en concertation avec la commission des finances. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau de qualité des services,
- De ne pas augmenter la fiscalité,
- De contenir la dette et de ne pas avoir recours à un nouvel emprunt.
- De restreindre les dépenses d'investissement.

### II. La section de fonctionnement

#### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

## Prévision pour notre commune :

**Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population :

- Le poste le plus important des recettes est constitué par les encaissements des impôts et taxes ainsi que les diverses dotations de l'Etat,
- Le chapitre 070 regroupe les droits de stationnement, la régie du marché & du camping, la cantine & les gouters, les recettes du plan d'eau durant la saison estivale.
- Le chapitre 013 : atténuation de charges ; correspond au remboursement de charges de personnel mis à disposition pour d'autres collectivités ; la perception et la Communauté de Communes.
- Le chapitre 042 concerne des opérations d'ordre budgétaire pour les travaux en régie.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

Les impôts et taxes diverses **250 479 €**

Les dotations versées par l'Etat et participations autres communes **278 922 €**

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population **100 842 €**

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 728 745.40 euros + Résultat de fonctionnement reporté année 2020 : 98 402.88 € **soit 827 148.28 €**

**Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par :

- Le chapitre 011 correspond aux charges à caractère général et regroupe les dépenses de chauffage, eau, électricité, combustibles, alimentation, fournitures d'entretien, fournitures de bureau, la maintenance du matériel, l'entretien, les réparations (bâtiments, voiries, réseaux, matériels roulants), les assurances, nos locations et notre taxe foncière due, ...
- Le chapitre 012 regroupe les charges du personnel titulaire et non titulaire ainsi que les cotisations Urssaf, et caisses de retraites. Les salaires représentent environ 337 900 euros des dépenses de fonctionnement de la commune. Elle emploie 16 agents dont 3 saisonniers au camping.
- Le chapitre 065 intègre les indemnités des élus, les admissions en non-valeur, la contribution au SDIS « service incendie du Lot », les diverses subventions versées aux associations.
- Le chapitre 066 correspond aux intérêts des emprunts pour l'exercice 2021.
- Le chapitre 022 nous permet de subvenir aux dépenses imprévues qui représente 19 182 euros pour cette année. Cette somme ne peut représenter que 7.5 % du montant total des dépenses.
- Le chapitre 042, il s'agit des dotations aux amortissements, cette opération permet d'amortir les frais d'études, le PLU et les enfouissements de réseaux. Elle s'équilibre par un autre article budgétaire en investissement recettes.

**Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 827 148.28 Euros**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Pour l'exercice 2021 ; le virement à la section d'investissement sera de 171 898.86 €.

## *b) La fiscalité*

Les taux des impôts locaux pour 2021 :

- *Concernant les ménages*

. Taxe foncière sur le bâti **34.45 %**

**(10.99 % pour la part communale & 23.46 la part départementale)**

. Taxe foncière sur le non bâti **91.40 %**

- *Concernant les entreprises*

Cotisation foncière des entreprises (CFE) **16.85 %**

## **III. La section d'investissement**

### *a) Généralités*

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Projet de l'année 2021 :

- Les opérations bâtiments communaux & espaces publics
- L'acquisition de matériel
- L'aménagement du camping zone de loisirs
- La rénovation des vestiaires de foot
- La sécurisation des entrées de bourg
- L'agrandissement du cimetière
- L'adressage
- Les travaux à la gendarmerie
- Le programme « petites villes de demain »

## IV Les données synthétiques du budget

### a) Section de fonctionnement : recettes et dépenses

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Dépenses courantes	196.957,40 €	Impôts et taxes	250.479,00 €
Dépenses de personnel	337.900,00 €	Produits et services, domaine et vente	100.842,00 €
Autres dépenses de gestion courante	59.249,00 €	Dotations et participations	278.922,00 €
Dépenses financières	13.440,00 €	Autres produits de gestion courante	83.750,00 €
Dépenses exceptionnelles	310,00 €	Recettes exceptionnelles	752,40 €
Autres dépenses	15 703,00 €		
Dépenses imprévues	19.182,00 €	Autres recettes (remb.)	10.000 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>642.741,40 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>724.745,40 €</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)	12.508,02 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	4.000 €
Virement à la section d'investissement	171.898,86 €	<i>Excédent brut reporté</i>	<b>98.402,88 €</b>
<b>Total général</b>	<b>827.148,28 €</b>	<b>Total général</b>	<b>827.148,28 €</b>

### b) Section d'investissement : recettes et dépenses

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Solde d'investissement reporté	51.111,97 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	63.904,20€
Remboursement d'emprunts	62.000,00€	Subventions	15.406,40 €
Restes à réaliser	12.792,23 €	Produits de cessions d'immobilisations	3 000,00 €
Bâtiment communaux, enfouissement de ligne licence IV, adressage	126.806,40 €	Opérations d'ordres	12.508,02 €
Dépôts et cautionnement reçus	1.893,00 €	Dépôts et cautionnement reçus	1 893,00 €
Dépenses imprévues	10.155,29 €	Emprunt	0,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0 €	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>171.898,86 €</i>
Travaux en régie	4 000,00 €		
<b>Total général</b>	<b>268.758,89 €</b>	<b>Total général</b>	<b>268.758,89 €</b>

## V. Etats des emprunts

Organisme	Objet	K initial	Taux	Date de début	Date de fin	Durée	Echéance mensuelle	Echéance annuelle
Caisse des dépôts	Acquisition terrain Labroue	19 963.00	3.55	10/1989	01/2024	35 ans	102.67	1.232,06
CE	Aménagement jeux camping	100 000 €	3.83	05/2006	05/2026	20 ans	598.33	7.179,88
CE	Acq Fond bonne Eclairage public	150 000 €	3.90	02/2007	02/2027	20 ans	903.00	10 836.00
CE	Aménagement espace public	120 000 €	4.20	07/2011	07/2026	15 ans	901.95	10.823
CE	Aménagement espace public	120 000 €	2.20	07/2015	08/2035	20 ans	619.39	7 432.72
Crédit agricole	Aménagement traverse	150 000 €	1.84	07/2016	06/2036	20 ans	748.46	8 981.48
Crédit agricole	Aménagement traverse	50 000 €	1.34	12/2016	12/2031	15 ans	307.09	3.685,12
Crédit agricole	Compactage emprunts	254 000 €	1.60	05/2018	05/2029	11 ans	2 099.82	25.197,84
					<b>TOTAL</b>		<b>6 280,71</b>	<b>75.368,70</b>

Le montant des échéances inclus les intérêts.

Fait à Cazals, le 15 avril 2021

Le Maire,  
Laurent ALAZARD